

MINISTRE DES TRANSPORTS

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DE LA MARINE MARCHANDE

BP : 803 - Owendo/GABON



N° 000113 /MT/SG/DGMM

**AVIS D'ELEVATION DU NIVEAU DE SURETE ISPS**

Suite à la recrudescence des attaques pirates dans la zone du Golfe de Guinée en générale, et dans les eaux sous juridiction gabonaise en particulier, et en vertu des dispositions de la section A/4 du Code International pour la Sûreté des Navires et des Installations Portuaire (Code ISPS), la Direction Générale de la Marine Marchande, autorité désignée pour la mise en œuvre des dispositions dudit Code en République Gabonaise, informe l'ensemble de la communauté maritime nationale que **le niveau de sûreté ISPS est élevé à 2 (MARSEC LEVEL 2)** jusqu'à nouvel ordre.

Les Agents de Sûreté des Navires (SSO), les Agents de Sûreté des Compagnies (CSO), les Agents de Sûreté des Installations Portuaires (PFSO), ainsi que les responsables des agences représentantes des armements étrangers au Gabon sont tenus de l'application et de la communication de la présente mesure à tous les navires présents dans les eaux Gabonaises et aux installations portuaires destinés à fournir des services à ceux-ci.

L'application des mesures du niveau de sûreté 2 sera maintenue jusqu'à ce qu'un avis de retour au niveau d'exploitation normal (niveau 1) des navires et des installations portuaires soit communiqué par l'autorité désignée.

Fait à Owendo, le 08 FEV. 2021

Le Directeur Général de la Marine Marchande



Fidèle ANCOU...